

La nouvelle région culturelle met son nom au concours

Adoptant ses statuts le 29 janvier lors d'une conférence régionale, la nouvelle région culturelle lance un concours dans les futures communes membres afin de déterminer son nom.

Après trois ans de travaux, la nouvelle région culturelle fribourgeoise finalisera ses statuts le jeudi 29 janvier, lors d'une conférence régionale convoquée par la Préfète de la Sarine. Cette nouvelle association de communes assumera les missions de soutien à la culture régionale, jusque-là confiées à l'Agglomération de Fribourg et à Coriolis Infrastructures. C'est une étape cruciale pour les communes concernées autant que pour les entreprises culturelles, puisque ces dernières dépendent fortement de ce soutien. En 2024, le soutien régional à la culture via l'Aggo et Coriolis Infrastructures se montait en effet à 5,2 millions de francs répartis entre 74 entités.

Mais comment s'appellera cette nouvelle région culturelle ? Le comité de pilotage du projet a décidé de faire appel à la population et aux acteurs et actrices culturel·les pour baptiser son association. Du 23 janvier au 5 février, les habitant·es des communes qui ont décidé de devenir membres de la région culturelle pourront proposer un nom à un jury chargé ensuite d'opérer un choix. Le concours est ouvert aux habitant·es (majeur·es) d'Avry, Belfaux, Bois d'Amont, La Brillaz, Corminboeuf, Düdingen, Ferpicloz, Fribourg, Gibloux, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley-Ponthaux, Hauterive, Marly, Matran, Neyruz, Pierrafortscha, Prez, La Sonnaz, Treyvaux, Villars-sur-Glâne et Villarsel-sur-Marly. La créatrice ou le créateur du nom retenu gagnera un prix de 500 francs.

Les réflexions menées par le comité de pilotage de la nouvelle région culturelle, en collaboration étroite avec les communes, ont abouti à la conception d'une association de communes ouverte à toutes les communes souhaitant y adhérer, y compris hors Sarine. Les communes membres, en plus du soutien de base à la culture régionale, peuvent adhérer à différents modules supplémentaires, en fonction des ressources et des priorités de chacune.

Pour participer au concours, les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire suivant : <https://forms.gle/RiGVzfPbHpBejxQY8>. Le règlement du concours et un descriptif de la région culturelle sont disponibles sous <https://coriolis-infrastructures.ch/concours/> (lien du concours également disponible sur le site web).

Principe de la Région culturelle

La Région culturelle a les buts statutaires suivants (art. 3 des statuts):

- Définir les lignes générales de la politique culturelle régionale et assurer sa mise en œuvre.
- Promouvoir, dans la mesure où elles sont d'importance régionale, les activités culturelles, la relève culturelle ainsi que l'accès et la participation culturelle.
- Soutenir les infrastructures culturelles d'importance régionale.

Les buts visent à concrétiser trois ambitions majeures, qui peuvent être formulées comme suit :

- Soutenir les associations et fondations culturelles d'importance régionale pour favoriser l'offre culturelle régionale et son développement ;
- Renforcer l'accessibilité à l'offre culturelle régionale ;
- Développer une politique et une vision culturelle régionales évolutives, prenant en compte les besoins de tous les milieux.

Composition du Jury :

- Sarah Eltschinger, manager culturelle bluefactory et metteuse en scène
- Liliane Galley, députée, présidente de l'Association K
- Lise-Marie Graden, préfète de la Sarine, présidente du COPIL

- Manon Mullener, pianiste de jazz et compositrice
- Pablo Rime, musicien et rappeur
- Julien Schmutz, artiste fribourgeois
- René Schneuwly, président du Comité de l'Agglo, syndic de Granges-Paccot, membre du COPIL
- Charly Veuthey, éditeur, communiquant, membre du COPIL

Contact :

Lise-Marie Graden, 026 305 22 20, 079 691 82 03